



# COMMUNIQUÉ

BUREAU DU MAIRE

---

**Pour diffusion immédiate**

**Nomination du Directeur des incendies de la Ville de Lévis :**

## **UN RAPPEL DES FAITS**

---

**Lévis, le 27 mars 2003** - La Ville de Lévis tient à rappeler les faits ayant entouré le long processus de sélection d'un Directeur des incendies et qui s'est clos le 17 mars dernier par l'engagement à ce poste de M. Dominique Fortin, ex-Directeur des services de police et d'incendie de la Régie intermunicipale de police et de protection incendie Chaudière-Etchemin.

Depuis avril 2001, moment où le Comité de transition constitué par le gouvernement du Québec afin de préparer la création de la ville nouvelle de Lévis, a amorcé la sélection des cadres supérieurs, deux concours publics ouverts tant aux candidats déjà à l'emploi de l'une ou l'autre des ex-municipalités du territoire que de l'extérieur ont été tenus afin de combler ce poste.

Aucun élu n'a participé à ce processus de sélection. Les deux comités de sélection, dont un a été constitué en 2001 par le Comité de transition, avant même la création de la ville nouvelle, ont fait appel à des professionnels, cadres supérieurs de l'administration municipale, spécialistes en matière de lutte contre les incendies ou représentant de l'École nationale d'administration publique. Dans les deux cas, les décisions de ces comités ont été unanimes et les qualifiés de ces comités bidon relèvent de la pure démagogie.

### **Un premier concours en 2001**

Un premier concours a été ouvert le 26 avril 2001 par la publication d'un appel de candidatures dans les principaux journaux du Québec. Quatre candidatures ont été retenues pour fin d'entrevues. Le Comité de sélection était constitué de MM. Jean Dubé, directeur général de la ville, Émile Dubois, membre du Comité de transition, Hervé Moysan, directeur général de l'Hôtel-Dieu de Lévis et André Bonneau, directeur du Service incendie de Ville de Mont-Royal.

Soulignons que M. Dominique Fortin n'a pas posé sa candidature, ayant préféré postuler pour le poste de Directeur de police de la nouvelle ville. Soulignons également que les postes de Directeur de police et de Directeur des incendies sont les seuls postes de cadre supérieur qui ont fait l'objet d'un concours externe, tous les autres ayant été comblés à l'interne par le Comité de transition.

M. Deny Blouin, jusque là inspecteur de police à l'ex-ville de Lévis, a été choisi pour occuper le poste. M. Blouin a toutefois démissionné de ses fonctions le 19 octobre 2001.

Le Comité de transition a alors demandé à M. Paul Gilbert, directeur des incendies des ex-villes de St-Romuald, Charny et St-Jean-Chrysostome, d'occuper le poste par intérim, étant entendu que M. Gilbert prendrait sa retraite en date du 1<sup>er</sup> octobre 2002, dans le cadre d'un programme de départ volontaire.

### **Un deuxième concours en 2002**

En juillet 2002, le Comité exécutif de la Ville a entrepris un deuxième concours, également ouvert à l'extérieur. Trois candidatures ont été retenues pour fin d'entrevue par le Comité de sélection constitué de MM Jean Dubé, directeur général de la ville, Sabin Tremblay, directeur général adjoint, Robert Gravel, professeur à l'École Nationale d'administration publique et Benoît Pépin, assistant-directeur du département de prévention des incendies de Ville de Laval. Le Comité a toutefois décidé, à l'unanimité, de ne retenir aucune de ces candidatures. Pour des raisons qui lui sont propres, M. Dominique Fortin, qui occupait depuis la création de la nouvelle ville le poste d'inspecteur de police, relations avec la communauté et affaires publiques, n'a pas postulé à ce deuxième concours.

Devant cette impasse, le Conseil municipal a décidé de prolonger le mandat du Directeur par intérim, M. Paul Gilbert, jusqu'au 31 décembre 2002 et, suite au départ à la retraite de ce dernier, de confier la direction par intérim à M. Conrard Gosselin, Chef du district numéro 1 (Chaudière-ouest). L'option d'un troisième concours public a été écartée, compte tenu des coûts importants associés à une telle opération et du peu de chances de succès, selon les experts consultés.

### **Une solution à l'interne**

Des démarches ont été alors entreprises pour trouver une solution par voies de discussions avec des candidats potentiels. «Nous aurions pu recourir à une firme de chercheurs de têtes. Nous avons préféré nous servir de la nôtre et de regarder, dans nos rangs, si des officiers d'expérience pourraient être intéressés à relever ce défi », a indiqué le maire de Lévis, M. Jean Garon.

M. Garon s'est dit heureux que M. Dominique Fortin, près de deux ans après le premier concours qui a eu pour effet de scinder les fonctions de directeur de police et de directeur des incendies, accepte de revenir à la gestion d'un service incendie. En plus de permettre une meilleure utilisation des compétences dont la Ville dispose au sein de son personnel, le recours à une ressource déjà à l'emploi de la municipalité représente une économie de plus de 100 000 \$ par année.

M. Fortin qui a commencé sa carrière comme policier-pompier à Hauterive et Baie-Comeau (où il a été capitaine) et a dirigé pendant plusieurs années les services de police et d'incendie de La Pocatière, a, tout au long de sa carrière, démontré les qualités de leadership et de gestionnaire recherchées pour relever le défi de la mise en place et du développement d'un service des incendies moderne et efficace dans une ville de 125 000 habitants, basé sur la garde permanente en caserne, 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine, à la grandeur du territoire.

De la même manière que s'il avait été en fonction comme Directeur des incendies le 17 septembre 1998, date d'entrée en vigueur du Règlement sur la formation des membres des services incendie, M. Fortin doit suivre un cours de base obligatoire du profil «Gérer une intervention » qui n'était pas requis lorsqu'il a entrepris sa carrière d'officier de police et d'incendie. «Mettre en parallèle cette exigence nouvelle de la Loi et la capacité de M. Fortin à exercer les fonctions de coordination, de motivation et de gestion propres à la direction d'un service incendie important relève également de la démagogie », a indiqué M. Garon.

Dans une lettre qu'il lui a fait parvenir, le Maire de Lévis a indiqué qu'il a pleine confiance en M. Fortin quant à la conduite du service de protection contre les incendies dans un contexte exigeant, tant sur le plan des relations humaines, du contrôle des coûts que de la croissance des besoins, la ville étant appelée à connaître un fort développement, notamment sur les plans commercial et industriel.

-30 -

Source : Simon Bégin  
Bureau du Maire  
839-2002